

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-treizième session du Comité permanent
En ligne, 5-7 mai 2021

RÉSUMÉ CONSOLIDÉ DE LA SESSION

Allocutions d'ouverture de la Présidente et de la Secrétaire générale*Pas de document*

La Présidente du Comité permanent et la Secrétaire générale prononcent des allocutions d'ouverture adressées à la première session en ligne d'un comité CITES.

Questions administratives et financières

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour..... SC73 Doc. 1.1

et

1.2 Ordre du jour annoté..... SC73 Doc. 1.2

Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SC73 Doc. 1.1.

2. Adoption du programme de travail..... SC72 Doc. 2

Le Comité adopte le projet de programme de travail figurant dans le document SC73 Doc. 2.

3. Règlement intérieur SC73 Doc. 3

Le Comité fait observer que son règlement intérieur, amendé à sa 70^e session (Sotchi, octobre 2018) et figurant en annexe du document SC73 Doc. 3 reste valable pour chacune de ses sessions.

4. Lettres de créance.....*Pas de document*

Le Comité note qu'au début de la session, toutes les délégations de membres du Comité permanent ont remis leurs pouvoirs et que 68 Parties observatrices ont soumis leurs lettres de créance ou de nomination.

5. Admission des observateursSC73 Doc. 5 (Rev. 1)

Le Comité prend note de la liste des organisations observatrices invitées à assister à la session, qui figure en annexe du document SC73 Doc. 5 (Rev. 1).

6. Questions financières : Rapport du Sous-comité des finances et du budget *Pas de document*

Le Comité prend note du rapport verbal du président par intérim du Sous-comité des finances et du budget (FBSC).

7. Préparation de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19).....*Pas de document*

Le Comité prend note du rapport verbal de la Secrétaire générale, annonçant la composition du groupe de sélection chargé d'examiner les nominations des membres du bureau qui siégeront à la CoP19, convenue par le Comité dans la période intersessions :

| | |
|--|--|
| Afrique | M ^{me} Elly HAMUNYELA (Namibie) |
| Asie (Vice-président du Comité permanent <i>ex officio</i>) | M. WU Zhongze (Chine) |
| Amérique centrale et du Sud et Caraïbes | M. José Julián SUAZO CERVANTES (Honduras) |
| Europe | M ^{me} Elke MALFAIT (Belgique) |
| Amérique du Nord (Présidente du Comité permanent <i>ex officio</i>) | M ^{me} Carolina CACERES (Canada) |
| Océanie | M ^{me} Sarah BAGNALL (Nouvelle-Zélande) |
| SG Secrétariat (<i>ex officio</i>) | M ^{me} Ivonne HIGUERO |
| Prochain pays hôte (<i>ex officio</i>) | À confirmer |

8. Rapport sur les activités en cours des Comités scientifiques

8.1 Comité pour les animaux..... SC73 Doc. 8.1

Le Comité prend note du rapport du Président du Comité pour les animaux figurant dans le document SC73 Doc. 8.1.

8.2 Comité pour les plantes SC73 Doc. 8.2

Le Comité prend note du rapport de la Présidente du Comité pour les plantes figurant dans le document SC73 Doc. 8.2.

Questions stratégiques

9. Examen du règlement intérieur de la Conférence des Parties :

Rapport du groupe de travail..... SC73 Doc. 9

Le Comité décide de soumettre à la 19^e session de la Conférence des Parties l'amendement à l'article 7 2.a) proposé au paragraphe 8 du document SC73 Doc. 9 et les amendements aux articles 25.5 et 25.6 proposés au paragraphe 9 du même document. Le Comité demande au groupe de travail sur le règlement intérieur de la Conférence des Parties de poursuivre ses délibérations sur les amendements à l'article 25.6 en tenant compte des commentaires et de lui faire rapport à sa 74^e session. Le Comité invite les Parties et observateurs qui souhaitent rejoindre le groupe de travail à contacter le Secrétariat avant la clôture de la session.

10. Déroulement des comités : Orientations pour aider les présidents

des groupes de travail constitués par les comités SC73 Doc. 10

Le Comité approuve les orientations qui figurent dans l'annexe du document SC73 Doc. 10 et demande au Secrétariat de les finaliser en tenant compte des commentaires du Canada, du Chili, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou et de la Pologne, de les communiquer aux présidents des groupes de travail du Comité et de les publier sur le site web de la CITES.

11. Stratégie linguistique de la ConventionSC73 Doc. 11

Le Comité demande au Secrétariat de préparer une analyse plus détaillée des incidences administratives et financières des différentes stratégies linguistiques pour le Secrétariat et pour les Parties, décrites dans le document SC73 Doc. 11, et de la soumettre au Sous-comité des finances et du budget (FBSC). Le Comité invite la Chine et la Fédération de Russie à rejoindre le FBSC en tant qu'observateurs lorsque celui-ci examinera l'analyse détaillée du Secrétariat sur les stratégies linguistiques proposées ainsi que

toute autre approche décidée dans ses discussions. Le Comité décide d'examiner à sa 74^e session, les résultats des discussions du FBSC s'appuyant sur l'analyse détaillée du Secrétariat.

12. Coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité : Contribution de la CITES au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020..... SC73 Doc. 12

Le Comité note l'importance des travaux qui se déroulent, au niveau national, entre les organes de gestion des Parties et les points focaux nationaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour faire en sorte que les objectifs de la CITES soient reflétés dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le Comité demande au Secrétariat de poursuivre, conformément à la décision 17.56 (Rev. CoP18), sa participation aux négociations d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au nom des Parties à la CITES et invite le Secrétariat à obtenir les conseils du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, par l'intermédiaire de leurs présidents, pour être soutenu à cet égard, si nécessaire.

13. Coopération avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage SC73 Doc. 13

Le Comité prend note du document SC73 Doc. 13 et de son annexe 1 et approuve le projet de Programme de travail conjoint CMS-CITES pour 2021-2025 qui figure dans l'annexe 2.

14. Initiative pour les carnivores d'Afrique : Rapport du Secrétariat..... SC73 Doc. 14

Le Comité constitue un groupe de travail intersessions chargé d'étudier les révisions proposées par le Burkina Faso, les États-Unis d'Amérique, le Gabon, Israël et le Niger au projet de Programme de travail de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique figurant dans l'annexe 2 du document SC73 Doc. 14 et de rendre compte au Comité permanent, en temps voulu pour être considéré à la prochaine session du Comité permanent de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) prévue pour septembre 2021.

Les membres du groupe de travail intersessions sur l'Initiative pour les carnivores d'Afrique sont convenus comme suit : Afrique du Sud, Allemagne (présidence), Argentine, Bénin, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gabon, Israël, Namibie, Niger, Yémen et Zimbabwe ; Convention sur les espèces migratrices, Union internationale pour la conservation de la nature ; Born Free Foundation, Conservation Analytics, Conservation Force, Association européenne des zoos et aquariums, Humane Society International, IWMC-World Conservation Trust, Panthera, Safari Club International, Safari Club International Foundation, San Diego Zoo Wildlife Alliance, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature et Zoological Society of London.

Le Comité invite les Parties et observateurs qui n'ont pas été en mesure d'exprimer leur intérêt à rejoindre le groupe de travail à contacter la présidence du groupe de travail.

15. Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'application de la Convention..... SC73 Doc. 15

Le Comité prend note du document SC73 Doc. 15 et invite le Secrétariat à tenir compte des points exprimés durant la discussion, notamment la définition de circonstances exceptionnelles, la transparence pour les questions budgétaires et les incidences de la pandémie de COVID-19 pour les travaux sur le terrain et les études.

Questions d'interprétation et application

Résolutions et décisions existantes

16. Examen des résolutions et des décisions : Rapport du Secrétariat SC73 Doc. 16

Le Comité approuve les corrections proposées aux erreurs autres que sur le fond, dans le paragraphe 4 du document SC73 Doc. 16 et donne instruction au Secrétariat de publier à nouveau la section Interprétation des Annexes et les décisions et résolutions concernées avec les corrections nécessaires. Le Comité prend note des révisions proposées par le Secrétariat à certaines résolutions pour veiller à l'utilisation cohérente de l'expression « la criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet », conformément à la décision 18.84, comme indiqué au paragraphe 5 et propose en outre des révisions au

paragraphe 7 du même document. Le Comité invite le Secrétariat à prendre note des commentaires de l'Argentine, de l'Australie, du Gabon, de l'Indonésie et du Pérou relatifs aux révisions qu'il propose dans les paragraphes 5 et 7, lorsqu'il présentera sa proposition à la Conférence des Parties.

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

17. Révision des Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES et des Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal..... SC73 Doc. 17

Le Comité approuve les *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* révisées, qui figurent dans l'annexe 1 du document SC73 Doc. 17, y compris les révisions à la version espagnole, proposées dans le paragraphe 7 du document SC73 Doc. 17 et les *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES sur le commerce illégal* révisées, présentées dans l'annexe 2 du même document, avec la suppression additionnelle de « d'éléphant » dans la section explicative pour défense (ivoire brut) comme suit : – NB : les défenses d'éléphant entières sculptées doivent être déclarées sous « sculpture – ivoire » (voir « IVC » ci-dessus) dans les deux Lignes directrices.

Le Comité note en outre l'intention du Secrétariat de proposer à la Conférence des Parties des révisions à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties* et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*, comme décrit dans les paragraphes 10 et 11 du document.

Le Comité invite le Secrétariat à prendre note des suggestions du Pérou et à examiner si d'autres révisions aux *Lignes directrices* sont nécessaires.

Réglementation du commerce

18. Systèmes électroniques et technologies de l'information : Rapport du groupe de travail..... SC73 Doc. 18

Le Comité prend note du document SC73 Doc. 18 et note en outre que le document *Signatures électroniques sur les permis et certificats CITES - Orientations*, figurant dans l'annexe 1, est un document en travail.

Le Comité décide de proposer à la Conférence des Parties, pour examen à sa 19^e session, les projets d'amendements à la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats*, figurant dans l'annexe 2 du document, avec une modification au paragraphe 3 q), comme suit : « ou, pour des permis et certificats électroniques, les noms des personnes habilitées à les authentifier ~~ou~~ et les méthodes utilisées pour le faire » et, à l'exception du paragraphe 6, qui a été renvoyé au groupe de travail pour examen plus approfondi.

19. Codes de but figurant sur les permis et certificats CITES : Rapport du groupe de travail..... SC73 Doc. 19

Le Comité prend note du document SC73 Doc. 19 et invite le groupe de travail à tenir compte des commentaires de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Gabon, de l'Indonésie, du Pérou et de la Thaïlande dans la poursuite de ses travaux. Le Comité note en outre les nouvelles questions issues des discussions de la présente session, à savoir la possibilité de créer un nouveau code de but pour l'alimentation et une éventuelle résolution sur les zoos.

Déroptions et dispositions spéciales pour le commerce

20. Procédures simplifiées pour les permis et certificats : Rapport du Secrétariat..... SC73 Doc. 20

Le Comité permanent approuve le projet d'orientations contenu dans l'annexe du document SC73 Doc. 20 ; et demande au Secrétariat de finaliser les orientations en tenant compte des commentaires de la Belgique, du Canada et de la Thaïlande et de les mettre à disposition sur le site web de la Convention.

21. Stocks SC73 Doc. 21

Le Comité constitue un groupe de travail intersessions sur les stocks et lui donne pour mandat :

- a) d'examiner les dispositions existantes, convenues par les Parties et concernant les contrôles des stocks de spécimens d'espèces inscrites à la CITES, figurant dans le paragraphe 7 du document SC73 Doc. 21 ;
- b) d'identifier les objectifs de conservation et d'application de la CITES à la gestion des stocks de spécimens ;
- c) de suggérer des définitions de « stock » ; et
- d) de faire rapport au Comité permanent à sa 74^e session.

Les membres du groupe de travail intersessions sur les stocks sont convenus comme suit : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Inde, Israël, Kenya, Namibie, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, Zimbabwe ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union internationale pour la conservation de la nature ; Born Free Foundation, Defenders of Wildlife, Environmental Investigation Agency USA, Fauna and Flora International, ForestBased Solutions, Humane Society International, International Association for Wildlife, International Wood Products Association, IWMC-World Conservation Trust, Lewis & Clark – Global Law Alliance for Animals and the Environment, Natural Resources Defense Council, OCEANA Inc., Sea Shepherd Legal, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature et Zoological Society of London.

Le Comité invite les Parties et observateurs qui n'ont pas été en mesure d'exprimer leur intérêt à rejoindre le groupe de travail à contacter la présidence du groupe de travail.

22. Stocks (ivoire d'éléphant) : Rapport du groupe de travail SC73 Doc. 22

Le Comité n'a pas le temps de discuter de ce point et invite le groupe de travail sur les orientations relatives aux stocks d'ivoire à poursuivre ses travaux et à lui faire rapport à sa prochaine session.

Questions spécifiques aux espèces

23. Équipe spéciale CITES sur les grands félins : Rapport du Secrétariat SC73 Doc. 23

Le Comité n'a pas le temps de discuter de ce point et demande au Secrétariat de publier le projet de cahier des charges et de *modus operandi* de l'équipe spéciale CITES sur les grands félins dans une notification aux Parties. Le Comité invite les Parties et observateurs à communiquer leurs commentaires au Secrétariat et demande au Secrétariat de réviser le projet de cahier des charges et de *modus operandi* d'après les commentaires puis de faire rapport au Comité permanent.

24. Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)

24.1 Rapport du Secrétariat SC73 Doc. 24.1

et

24.2 Application de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18),
*Conservation et commerce des tortues d'eau douce et
des tortues terrestres à Madagascar : Rapport de Madagascar* SC73 Doc. 24.2

Le Comité prend note du document SC73 Doc. 24.2 et des progrès annoncés par Madagascar.

- a) Le Comité encourage Madagascar :
 - i) à redoubler d'efforts pour rassembler des informations et des renseignements concernant les réseaux criminels actifs à l'intérieur et depuis le pays, à faciliter des enquêtes qui ne s'arrêteront pas aux premiers délinquants tels que les braconniers locaux qui sont souvent

tout en bas de la chaîne du commerce illégal, pour cibler les individus qui gèrent et organisent les activités illégales ;

- ii) à poursuivre activement l'application continue des différents aspects de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18), *Conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres*, notamment par une application active de sa *Stratégie régionale de lutte contre le trafic de tortues radiées « Astrochelys radiata » dans la région Atismo Andrefana* ; et
 - iii) à réviser et mettre à jour son matériel d'identification et ses affiches d'information sur les espèces de tortues terrestres et de tortues d'eau douce endémiques pour sensibiliser le grand public à ces espèces et à l'importance de leur conservation et de leur protection, ainsi que pour sensibiliser les organismes nationaux d'application des lois à la manière dont la criminalité relative aux espèces sauvages affecte ces espèces et à l'importance de la lutte contre le trafic de ces espèces ;
- b) Le Comité encourage les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui appliquent des programmes à Madagascar ou qui prévoient de le faire, à tenir compte, dans leurs programmes et activités de travail, comme il convient et si possible, des recommandations a) i) à iii) ci-dessus, des dispositions de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18), *Conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres*, et de la *Stratégie régionale de lutte contre le trafic de tortues radiées « Astrochelys radiata » dans la région Atismo Andrefana* ;
 - c) Le Comité demande au Secrétariat de continuer à surveiller le commerce illégal des espèces de tortues terrestres et de tortues d'eau douce qui affecte Madagascar, et les mesures de lutte appliquées, et à faire rapport à sa prochaine session ; et
 - d) Le Comité invite Madagascar à communiquer, à sa prochaine session, une mise à jour sur les saisies, les arrestations et les poursuites, y compris sur les résultats des poursuites et sur sa collaboration avec différents partenaires.

Maintien des annexes

25. Annotations : Rapport du groupe de travail SC73 Doc. 25

Le Comité n'a pas le temps de discuter de ce point et prend note du document SC73 Doc. 25.

26. Orientations sur la publication des annexes : Rapport du Secrétariat SC73 Doc. 26 (Rev. 1)

Le Comité n'a pas le temps de discuter de ce point et décide de repousser l'examen de ce document jusqu'à sa prochaine session.

Questions finales

27. Autres questions *Pas de document*

Le Comité prend note de la demande d'Israël d'attirer l'attention des Parties, par le biais de la publication d'une Notification aux Parties, sur les lignes directrices intitulées « Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels » publiées par l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la santé animale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

28. Sessions et activités futures du Comité permanent SC73 Doc. 28

Le Comité se félicite de l'offre de la France d'envisager d'accueillir sa 74^e session. Le Comité demande au Secrétariat de poursuivre le scénario 2 d'organisation d'une session en présentiel si les circonstances permettent à tous les participants d'être présents. S'il n'est pas possible d'organiser une session en présentiel, le Comité demande aussi au Secrétariat de préparer des plans pour une session en ligne avec des modalités ajustées, y compris une période prolongée pour la session, la soumission précoce des documents pour commentaires et la possibilité d'établir des groupes de travail en session.

29. Allocutions de clôture*Pas de document*

La Présidente et la Secrétaire générale remercient tous les participants pour leur coopération et remercient le Secrétariat, les interprètes et les opérateurs en ligne pour leurs efforts, et prononcent la clôture de la session.